



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21<sup>e</sup> séance du mercredi 13 juin 2018

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/09 de la Municipalité, du 8 mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la stratégie municipale en matière d'agriculture urbaine ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'543'500.- pour le financement des mesures de la politique agricole urbaine détaillées précédemment ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2, les subventions qui pourraient être accordées ainsi que les recettes nettes issues du cofinancement par les fermiers ;
6. de confirmer le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable d'un montant de CHF 446'000.- (montants inscrits dans les objets « Ferme de Rovéréaz » et « Amburnex »), et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
7. d'accepter la réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » ;
8. d'accepter la réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » ;
9. d'accepter la réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine » ;
10. d'accepter la réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi treize juin deux mil dix-huit

La présidente :



Le secrétaire :